



N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021**Objet :** Asbl "De Ark Te Brussel".- Subside : 411,80 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'ASBL De Ark Te Brussel s'engage à entretenir des chemins et sentiers à Haren, et qu'elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles à cette fin ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 411,80 EUR à l'ASBL De Ark Te Brussel ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 411,80 EUR est octroyé à l'ASBL De Ark Te Brussel à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2021 pour l'entretien de chemins et sentiers à Haren.

Annexes :